

DIVISION DE LA GESTION  
DES ENSEIGNANTS

N/Réf. : DGE/FB/DF/DD/N°2006-13-01  
agrégés

**Affaire suivie par :**

Claude DAUBRESSE  
01.30.83.43.84

DGE 4 01.30.83.43.86  
DGE 5 01.30.83.52.30  
DGE 6 01.30.83.43.51  
DGE 7 01.30.83.52.31  
DGE 8 01.30.83.43.71

FAX : 01.30.83.46.89 (DGE 4)  
01.30.83.52.90 (DGE 5,7)  
01.30.83.40.27 (DGE 6)  
01.30.83.50.08 (DGE 8)

**Diffusion:**

Pour attribution : **A** Pour information : **I**

I	IA	A	Universités
I	Inspections	A	IUT
I	CT – CM	A	Gds étab. Sup
I	CD - CS	A	IUFM
A	CLG		CROUS
A	Tous lycées		CRDP
A	LP		DRONISEP
A	LT – LGT	A	CIO
A	LG		SIEC
A	LPO	A	CNEFEI
A	EREA	A	CNED
	MELH		Etab privés
	CIEP		
A	ERPD	A	Ecole St Cyr
A	CREP		UNSS
	DRJS	I	IMJEP
Autre :			

**Nature du document :**

- nouveau  
 modifié  
 reconduit

**Calendrier :**

Saisie des candidatures :

12 au 27 janvier 2006

Retour des accusés de réception :

3 février 2006

Le présent document comporte :

**Circulaire** 1 2 p  
**Annexe** 3 4 p  
**Total** 6 p

Versailles, le 13 janvier 2006

Le Recteur de l'académie de Versailles  
Chancelier des universités

à

Mesdames et Messieurs les :

- Présidents des Universités
  - Directeurs de Grands Etablissements du Supérieur
  - Chefs d'établissement
- Pour attribution -

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie,  
Directeurs des Services Départementaux de l'Education  
Nationale

- Pour information -

**OBJET :: -RECRUTEMENT PAR LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU CORPS DES  
ENSEIGNANTS AU CORPS DES AGREGES AU TITRE DE L'ANNEE 2006.**

Réf : Note de service n°2005-218 du 15 décembre 2005  
BO 47 du 22 décembre 2005.

Je vous informe des modalités de recrutement par liste d'aptitude des  
professeurs agrégés :

➤ Calendrier

Il appartient aux enseignants remplissant les conditions requises  
(rappelées en annexe 1) de se porter volontairement candidat en  
saisissant leur candidature par Internet sur le site SIAP à l'adresse  
suivante :

<http://www.education.gouv.fr/personnel/siap>

**du 12 au 27 janvier 2006 – 17 heures**

➤ Modalités

Les accusés de réception des candidatures seront envoyés aux  
intéressés par courrier électronique à l'adresse de l'établissement et  
devront être impérativement retournés **par vos soins** à la DGE au  
plus tard le :

**3 février 2006 délai de rigueur**

Les accusés de réception signés des intéressés devront être  
accompagnés :

- d'un curriculum vitae du candidat de deux pages maximum selon  
le modèle téléchargeable sur SIAP ou joint en annexe 3 faisant état  
de son parcours professionnel et de formation
  - d'une lettre de motivation dactylographiée de deux pages maximum  
faisant l'analyse de sa carrière démontrant sa valeur  
professionnelle et exposant les motifs de sa démarche
  - de toutes les pièces complémentaires requises (diplômes, titres,  
services effectifs d'enseignement ...)
- .../...

Ces accusés de réception devront être revêtus de votre **avis argumenté** sur la manière de servir de l'enseignant.

Dans le cas où l'un des enseignants concernés mériterait tout particulièrement d'être distingué, je vous demande de rédiger un rapport précis et détaillé sur son investissement au sein de l'établissement ou de l'institution.

Je vous demande de remettre aux candidats un double du dossier portant votre avis afin de leur permettre d'appréhender en toute transparence la proposition que vous émettrez.

Vous voudrez bien porter ces informations à la connaissance des personnels concernés et les faire émarger.

Pour le Recteur et par délégation  
Le secrétaire Général de l'Académie



Xavier TURION